



Séance du Conseil Municipal du 26 juin 2023
Réponse à la question orale du groupe minoritaire

Requête au tribunal administratif du groupe Hentz

Madame,

Vous réitérez vos interrogations sur l'avenir des dépendances de la Léonardsau.

Sur ce sujet, je ne peux que vous rappeler la réponse qui vous a été faite à l'occasion de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2022, à savoir que, par du 27 mai 2019, le Conseil Municipal de la Ville d'Obernai s'est prononcé favorablement sur la cession des dépendances du Domaine de la Léonardsau au Groupe Hentz sur la base d'un programme et en vue d'y développer des activités limitativement énumérées.

Le projet du Groupe Hentz a ensuite évolué à plusieurs reprises, comprenant en dernier lieu, outre la transformation des locaux existants, la construction de deux bâtiments neufs de part et d'autre de la parcelle, nécessitant l'abattage d'un nombre important d'arbres. La Ville a fait part de sa ferme opposition quant à ces évolutions significatives qui ne répondent en rien au projet primitif qui avait emporté l'adhésion du Conseil Municipal en mai 2019 et a invité le Groupe Hentz à recueillir l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conservateur Régional des Monuments Historiques.

Aucune suite n'ayant été donnée en ce sens par le Groupe Hentz, et à l'appui des dispositions du droit local, la Ville a dès lors considéré que la délibération de mai 2019 était caduque et de nul effet et en a fait part au Groupe Hentz par courrier du 23 mai 2022.

C'est précisément le contenu de ce courrier que conteste le Groupe Hentz par l'intermédiaire de la requête introduite fin mai 2023 devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, et par laquelle il revendique l'exécution de la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2019.

Sur la base des délégations permanentes d'attribution du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales consenties par délibération du 24 mai 2020 pour la durée du mandat, et en particulier son article 14^{ème}, j'ai chargé le cabinet LEONEM de défendre les intérêts de la Ville dans ce dossier. Ce point figurera dans le compte-rendu des délégations du Maire à l'Assemblée Délibérante au titre du 2^{ème} semestre 2023 qui sera présenté lors d'une prochaine séance.

Quant à l'avenir des dépendances, et dans la mesure où vous semblez y accorder le plus grand intérêt, je me permets de solliciter de votre part, ainsi que de celle des membres de votre Groupe, des propositions concrètes qui permettrait de compléter la mise en valeur du Domaine et du Château de la Léonardsau pour laquelle nous travaillons avec ardeur depuis de nombreuses années.

Bernard FISCHER
Maire d'Obernai